

DÉPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTÉ-MACÉ
COMMUNE
LA FERTÉ-MACÉ

Arrêté portant réglementation et occupation du domaine public Rue du Parc

LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par la société SAGIR (ZAC de la Prairie – BP 26 72610 Saint Paterne Le Chevain – tél : 02 33 29 71 20 – contact@sagir.fr), sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public, rue du Parc- derrière le magasin GEMO afin d'installer une clôture formée de barrières de sécurité et le matériel nécessaire pour les travaux d'extension du magasin, du 23 novembre 2020 au 31 mars 2021,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 - Afin de procéder à l'installation d'une clôture formée de barrières de sécurité et du matériel nécessaire pour les travaux d'extension du magasin GEMO, la société SAGIR est autorisée à occuper le domaine public, sur le trottoir, rue du Parc, derrière le magasin GEMO, du 23 novembre 2020 au 31 mars 2021.

ARTICLE 2 - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous sa seule responsabilité.

ARTICLE 3 - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par le demandeur.

ARTICLE 4 - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- La société SAGIR

Fait à LA FERTE MACE, Le 17/11/2020,
Le Maire,
Michel LEROYER


